

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES BOMBARDEMENTS AU NORD VIETNAM—L'ÉCHANGE DE NOTES AVEC LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS—DEMANDE DE DÉPÔT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, étant donné le caractère tout à fait exceptionnel de la résolution touchant le bombardement du Nord Vietnam, que le gouvernement songe à présenter, et dans laquelle il sera demandé au Parlement de critiquer nos grands voisins du Sud, le gouvernement voudrait-il ce matin faire déposer les notes, s'il en est, qui auraient été envoyées soit au président des États-Unis, soit au département d'État, afin que nous puissions avoir une certaine idée de ce que le gouvernement a accompli à ce propos.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le très honorable représentant, nous avons fait à ce propos des instances aux États-Unis à tous les échelons de l'administration. Bien entendu, d'habitude, un gouvernement ne publie pas les communications de ce genre sans le consentement de l'autre gouvernement. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas ce que nous nous proposons de faire, mais nous informerons très volontiers la Chambre, peut-être au cours du débat d'aujourd'hui ou en d'autres circonstances, de la nature des instances que nous avons faites.

Le très hon. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ce ne serait pas plus contraire à la coutume que la ligne de conduite envisagée, car, à mon avis, c'est la première fois que notre pays a décidé de critiquer un autre pays dans une résolution émanant du Parlement.

Une voix: Oh, oh!

Le très hon. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant est ici depuis peu et est donc encore un néophyte. Si le ministre est disposé, pendant le débat qui suivra, à donner un résumé des notes échangées, pourquoi ne peut-il le faire dès maintenant?

M. l'Orateur: Y a-t-il une question supplémentaire?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai posé ma question et on ne devrait pas donner une réponse évasive.

Des voix: Bravo!

• (1130)

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il me semble qu'il vaudrait mieux fournir ces renseignements au cours du débat sur la résolution.

Le très hon. M. Diefenbaker: On vient de donner une réponse évasive.

Questions orales

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES DÉBOURS EN 1972—DEMANDE D'EXPLICATION ET D'ÉTUDE PAR LE COMITÉ PERMANENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, chargé de l'assurance-chômage. A-t-il eu l'occasion d'étudier à fond le coût réel de ce programme, étant donné que les chiffres dont on a fait état semblent atteindre 2 milliards de dollars? Il faut éclaircir cette affaire. Dira-t-il au pays combien le programme a coûté exactement aux contribuables canadiens et au secteur privé au cours de l'an dernier? De plus, le ministre peut-il nous donner cette réponse dès maintenant?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, à la fin de décembre le total des prestations versées en 1972 s'élevait à 1,879 millions de dollars, dont 1.01 milliard est imputable au compte employeur-employé. Les frais administratifs imputables au compte employeur-employé sont d'environ 120 millions de dollars. Ces chiffres se rapprochent beaucoup de ceux que j'ai publiés il y a environ un mois.

M. Baldwin: Comment explique-t-on les faux frais administratifs?

M. Alexander: Je me réjouis que le ministre n'ait pas tenté de minimiser les chiffres. Nous dirait-il à quel moment il précisera finalement pourquoi le gouvernement s'est tellement trompé au départ quand au coût du projet?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne suis pas sûr si le député propose que le ministre fasse une déclaration sur-le-champ. Quoi qu'il en soit, toute déclaration devrait être faite à l'appel des motions.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre en prend note et qu'il fera une déclaration à brève échéance. Étant donné l'importance de l'affaire, le ministre consulterait-il le leader du gouvernement à la Chambre afin de former immédiatement le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, de sorte qu'il y ait étude de toute la question en vue de solutionner les problèmes et afin que les Canadiens se rendent compte du gâchis dans lequel nous nous trouvons maintenant?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Trinity désire poser une question supplémentaire.

Des voix: Bravo!

LE NOMBRE DE PRESTATAIRES EN DÉCEMBRE 1972 ET LE NOMBRE DE CHÔMEURS

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question connexe . . .

Monsieur l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Hellyer: . . . et aussi supplémentaire que vous jugerez telle, j'en suis sûr, après l'avoir entendue. Le ministre peut-il indiquer à la Chambre le nombre réel des prestataires de l'assurance-chômage pour le mois dernier, et nous dire également si ce nombre est supérieur au nombre total de chômeurs comme ce fut le cas pour les cinq premiers mois?